
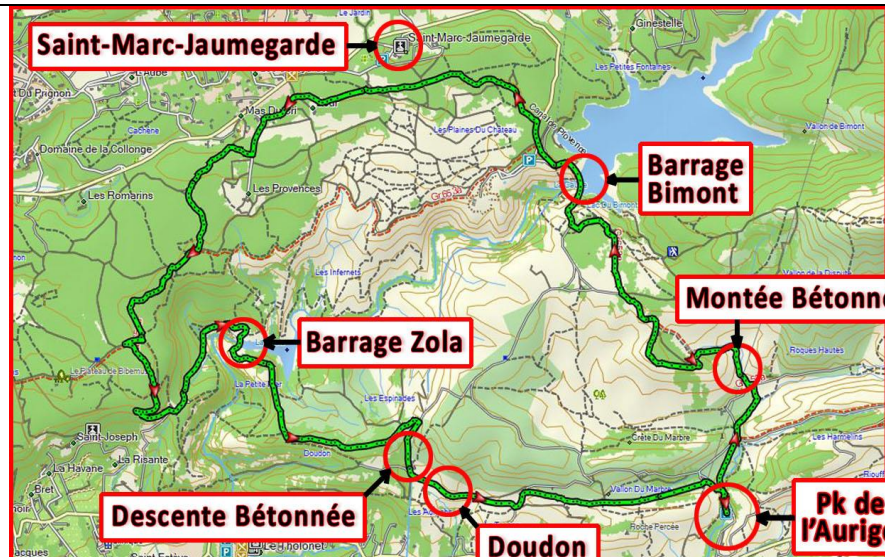
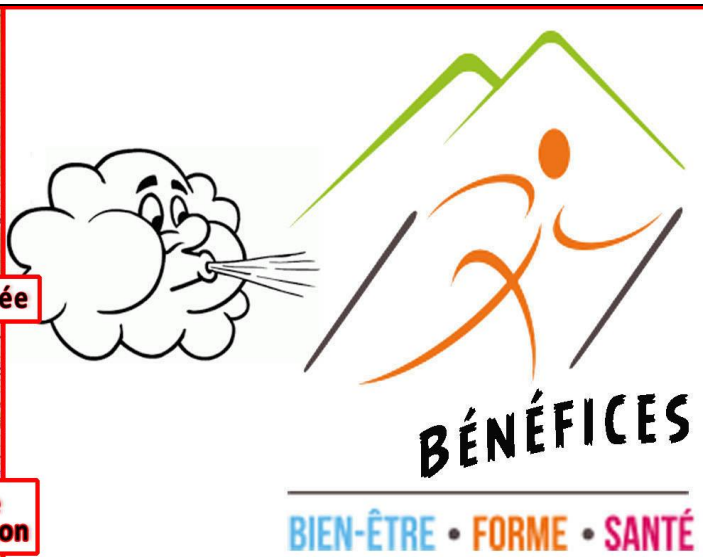


FICHE PRE-RANDO

 <small>Association des excursionnistes provençaux</small>	DATE	Mardi 25 06 2019	TYPE	N° Dépt		
	ANIM 1:	Aimé Peano	ANIM	13		
	Tél :	06 52 02 65 90 / 04 42 51 06 64	Tél :	ou Pays		
	Mail :	aime.peano@gmail.com	Mail :			
TITRE	Pk Aurigon - Montée Bétonnée-Barrage Bimont - Forêt Saint-Marc - Jaumegarde – Bibémus Barrage Zola – Descente Bétonnée – Doudon – Pk Aurigon					
PENIBILITE	TECHNICITE	RISQUE	TEMPS de marche	DENIVELE	DISTANCE	Nb particip
Mn 3			2 h 30	420 m	13.3 km	
RYTHME :	Soutenu					

1 ^{er} RDV	
8 h Pk	de l'Aurigon
2 ^e RDV	
COVOITURAGE	
TRAJET	

NATURE, INTERET

DETAIL DES DIFFICULTES (=néant X=faible XX=moyenne XXX=forte)

Passages vertigineux	Passages avec chaînes	Eboulis en montée
Passages en rochers	Passages avec cordes	Eboulis en descente
Passages avec échelles	Marche en devers	Autre (Précisez ici)

EFFORT (nouvelle codification FFR) 	TECHNICITE (nouvelle codification FFR) 	RISQUE (nouvelle codification FFR) 
--	---	--

FICHE PRE-RANDO



- Le départ des randonnées se fera à l'heure indiquée. On n'attendra pas les retardataires !
- Le dénivelé, la distance et le temps de marche indiqués le sont à titre indicatif ; l'animateur peut être amené à modifier l'itinéraire ou le rythme en fonction des circonstances. Si vous avez des impératifs en fin de journée, renoncez à cette randonnée : elle sera certainement replanifiée.
- Pendant la randonnée, il est demandé de :
 - **rester derrière l'animateur** ;
 - si vous devez vous éloigner pour un arrêt technique (ou physiologique), posez votre sac sur le sentier afin que le serre file vous attende (mais si possible, attendez la prochaine pause collective)
 - signaler à l'animateur ou au serre-file toute difficulté ou malaise.
 - rester à vue des précédents et suivants. Si le serre-file a des difficultés, il communique avec l'animateur : 1 coup de sifflet = ralentir ; 2 coups de sifflet = arrêter ; 3 coups de sifflet = se porter en arrière.
- Un participant qui ne suivrait pas les consignes ci-dessus, se placerait de lui-même hors du groupe ; de ce fait, il ne serait plus sous la responsabilité de l'animateur et ne serait plus sous la protection juridique de l'AEP.
- Le port de chaussures de randonnée (semelle à crampons) est obligatoire ; les personnes mal chaussées (baskets ou tongs par exemple) ne pourront pas être admises.
- Pensez à prendre votre sifflet et votre couverture de survie, vos papiers, votre téléphone chargé, de l'eau en quantité suffisante, un pique-nique pour les sorties à la journée, vos médicaments (ventoline, ...), des vêtements adaptés.
- Soyez courtois avec les chauffeurs du covoiturage : ayez un sac étanche pour vos chaussures de randonnée ; ayez des chaussures de rechange ; un T-shirt de rechange aussi. Ayez l'appoint pour le covoiturage.

CONSIGNES REPONDEUR :